

Aperçu des enjeux environnementaux en Ontario

1.0 Rôle élargi de la vérificatrice générale en matière d'environnement

Le 1^{er} avril 2019, le gouvernement de l'Ontario a confié au Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario (le Bureau) la responsabilité de faire rapport sur les questions environnementales en vertu de la *Charte des droits environnementaux de 1993*. La vérificatrice générale a constitué deux équipes d'auditeurs environnementaux et a ensuite nommé un auditeur général adjoint, un employé du Bureau, à titre de commissaire à l'environnement, pour gérer les responsabilités environnementales élargies et les portefeuilles d'audit du Bureau.

La Charte donne aux Ontariens la possibilité de donner leur opinion sur les enjeux environnementaux et de tenir les ministères prescrits responsables de la prise de décisions environnementales. Grâce à la Charte, le public peut obtenir de

l'information et participer aux décisions qui touchent l'environnement. Ces droits existent pour protéger, conserver et restaurer l'environnement naturel au profit de tous les Ontariens – générations présentes et futures (voir la **Figure 1**).

Les capacités accordées au Bureau par la *Loi sur le vérificateur général*, y compris l'accès à l'information et aux dossiers gouvernementaux nécessaires à l'exécution des audits, s'étendent maintenant à la surveillance de la Charte par le Bureau.

Le Bureau continuera d'effectuer des audits de l'optimisation des ressources, aussi appelées audits du rendement, des programmes environnementaux du gouvernement. Depuis que la vérificatrice générale a commencé à effectuer des audits de l'optimisation des ressources en 1978, le Bureau a effectué 35 audits environnementaux. Les audits récents ont porté notamment sur la protection des sources d'eau (2014), la gestion des sites contaminés (2015), les changements climatiques, les autorisations environnementales et les évaluations environnementales (2016) ainsi que

Figure 1 : Préambule de la Charte des droits environnementaux de l'Ontario

Source : *Charte des droits environnementaux, 1993*

La population de l'Ontario reconnaît la valeur inhérente de l'environnement naturel.

La population de l'Ontario a droit à un environnement sain.

La population de l'Ontario a comme objectif commun la protection, la préservation et la restauration de l'environnement naturel au profit des générations présentes et futures.

Même si la réalisation de cet objectif incombe avant tout au gouvernement, la population doit avoir des moyens de veiller à ce qu'il soit réalisé en temps opportun et de manière efficace, ouverte et équitable.

* Pour en savoir plus sur la Charte des droits environnementaux, consultez le **chapitre 2**.

l'Office de protection de la nature de la péninsule du Niagara (2018).

Le Bureau intégrera à son processus de sélection des audits environnementaux les renseignements obtenus dans le cadre de son travail d'évaluation de la conformité à la Charte. Les audits pourraient porter sur la protection de l'environnement, la durabilité, la prévention de la pollution, la préservation de la biodiversité, la gestion des ressources naturelles et la protection des zones et des processus écosensibles. Les audits environnementaux portent habituellement sur l'efficacité des programmes gouvernementaux par rapport aux objectifs énoncés dans les lois et les politiques provinciales, ainsi que sur les pratiques exemplaires dans le domaine de la gestion environnementale. Nos rapports sont déposés à l'Assemblée législative et sont renvoyés à son Comité permanent des comptes publics.

Le présent chapitre décrit les principales caractéristiques et les principaux défis de l'environnement de l'Ontario ainsi que les lois et politiques provinciales visant à le protéger. Le **chapitre 2** de ce volume présente le premier examen de conformité à la Charte du Bureau pour l'exercice 2018-2019. Le Bureau peut également faire rapport sur la conservation de l'énergie, les activités de réduction des émissions de gaz à effet de serre (voir le **chapitre 3**) ou toute autre question environnementale.

2.0 Environnement de l'Ontario

Avec environ 11 % de la superficie totale du Canada, l'Ontario est la deuxième province en importance. L'Ontario est une région écologiquement diversifiée qui s'étend de la toundra sur les rives de la baie d'Hudson jusqu'aux forêts principalement caduques qui bordent le sud des Grands Lacs. La grande diversité de terres et de climats de l'Ontario a créé des habitats pour des milliers d'espèces de plantes, de poissons, d'amphibiens, de reptiles, d'insectes,

d'oiseaux et de mammifères. L'Ontario abrite la plus grande population humaine du Canada et son économie repose sur les services, l'industrie et l'agriculture.

La carte de la **figure 2** illustre certaines caractéristiques naturelles de l'Ontario.

L'Ontario peut être divisé en quatre écozones selon l'écologie, le climat et la topographie, comme le montre la **figure 3**.

2.1 Défis environnementaux

Comme dans d'autres régions du monde, la croissance de la population humaine et de la consommation de ressources exerce des pressions sur le milieu naturel de l'Ontario. Les gens mangent plus d'aliments et utilisent plus d'énergie et de ressources qu'à tout autre moment de l'histoire. Il est donc difficile pour les systèmes naturels de se régénérer, et cette situation entraîne des changements environnementaux (voir **Figure 4**).

Voici les principaux facteurs qui peuvent avoir une incidence négative sur l'environnement :

- l'aménagement du territoire pour l'agriculture, l'expansion urbaine et l'expansion des infrastructures;
- Utilisation non durable ou surexploitation des animaux, des plantes et des matériaux naturels (extraction des ressources, foresterie, chasse, pêche, etc.);
- la pollution de l'air, de l'eau et du sol, y compris les gaz à effet de serre, les matières plastiques, les déchets, les polluants industriels et les déversements de pétrole;
- les espèces végétales et animales envahissantes qui causent des dommages dans de nouveaux environnements;
- les changements climatiques, causés principalement par la combustion de combustibles fossiles, augmentent les impacts environnementaux négatifs d'autres facteurs clés.

Bon nombre des avantages que les écosystèmes naturels procurent aux gens ne peuvent être

Figure 2 : Carte de l'Ontario avec caractéristiques environnementales

Préparé par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario avec les données du rapport L'état de la biodiversité de l'Ontario 2010 et le Conseil de la biodiversité de l'Ontario.

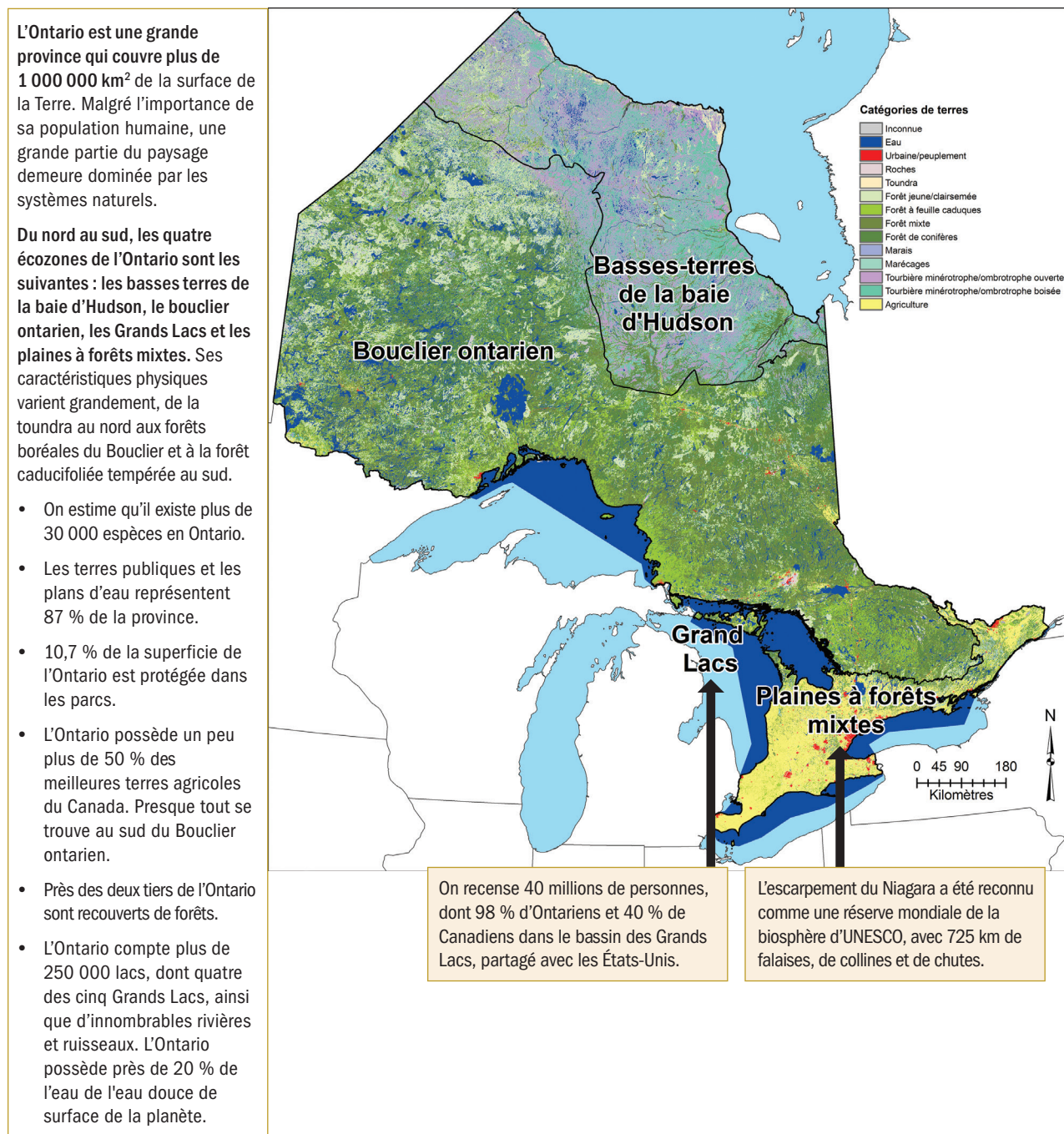


Figure 3 : Les écozones de l'Ontario

Préparé par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario avec les données du rapport L'état de la biodiversité de l'Ontario 2010.

Écozone	% de la superficie de l'Ontario	% de la population de l'Ontario	Paysages	Exemples d'espèces	Utilisation des terres à des fins humaines
Les basses terres de la baie d'Hudson	23	0,03	La région est dominée par des terres humides et comporte également des forêts boréales et subarctiques, de la toundra ainsi que de nombreuses rivières et de nombreux lacs.	Oie des neiges, ours polaire, esturgeon jaune, loup gris, caribou des bois (population boréale) et carcajou	De nombreuses collectivités des Premières Nations; une grande partie des terres n'est pas aménagée
Bouclier ontarien	61	8	Près de 68 % de l'écozone est couverte de forêts. Des lacs, des étangs et des terres humides couvrent près de 23 % de l'écozone.	Épinette blanche et épinette noire, pin gris et pin blanc, orignal, ours noir, castor, plongeon huard et touladi	De nombreuses collectivités des Premières Nations; petites villes
Plaines à forêts mixtes	8	92	Anciennement formées de vastes forêts, de terres humides et de prairies	Érable à sucre, trille blanc, papillon monarque et cerf de Virginie	Le paysage est dominé par les aménagements; forte concentration d'industries, d'exploitations agricoles (25 % de la production agricole du Canada) et de zones urbaines
Grands Lacs	8	S.O.	Quatre des cinq Grands Lacs sont partiellement situés en Ontario et les voies navigables communicantes comptent 20 % de l'eau douce de surface du monde. Cette écozone inclut des habitats en eaux profondes froides, des habitats sublittoraux moins profonds, des îles et des terres humides côtières.	Grand corégone, perchaude et doré jaune	L'écozone fournit plus de 70 % de l'eau potable de l'Ontario; ces eaux sont utilisées pour le transport, la pêche, les loisirs, l'agriculture et les industries

remplacés par la technologie. Les changements causés à la nature sont souvent irréparables et peuvent miner la capacité de la nature à fournir les services écosystémiques dont les gens dépendent pour leur santé et une bonne qualité de vie.

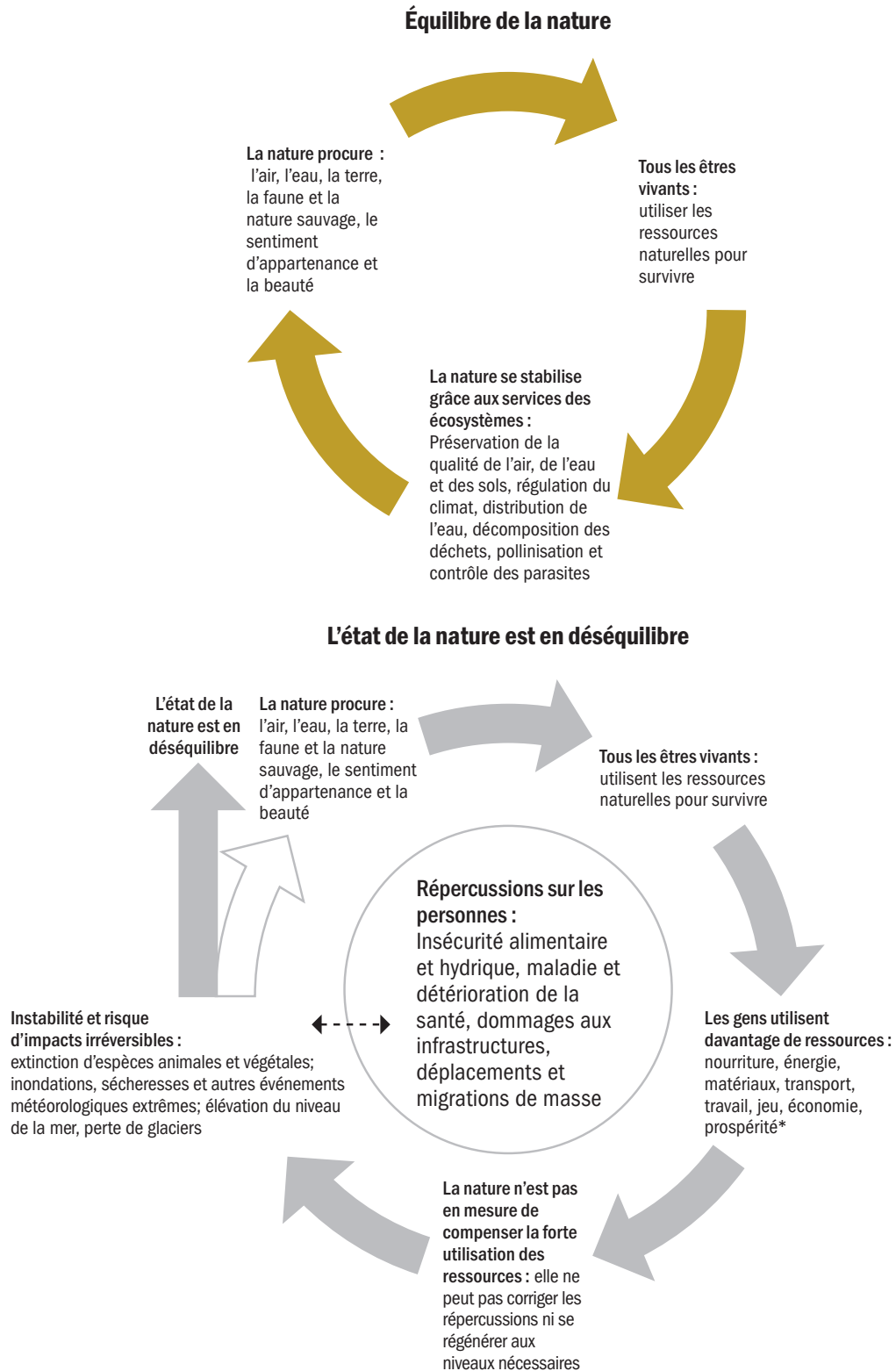
2.2 Avantages de la nature

Bon nombre de personnes ont des liens très forts avec la nature, et cela représente une valeur

intrinsèque. La nature est également essentielle à la vie humaine et à une bonne qualité de vie. Nos systèmes naturels fournissent aux Ontariens des « services écosystémiques » essentiels qui nous approvisionnent en eau, en énergie, en ressources et en produits médicinaux. Au moyen de processus et de cycles écologiques, la nature distribue l'eau, produit l'oxygène que nous respirons, régule le climat, assure la pollinisation, contrôle les parasites, produit des ressources et décompose les

Figure 4 : Comment la consommation humaine stimule le changement environnemental

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario avec les données de la Plateforme intergouvernementale de politiques scientifiques sur la biodiversité et les services écosystémiques des Nations Unies



* À l'échelle mondiale, l'humain a gravement altéré 75 % des terres et 66 % des océans; 85 % des terres humides, qui filtrent et contiennent de l'eau propre, ont été perdues.

déchets. Dans l'ensemble, elle maintient la qualité de l'air, de l'eau et des sols. Par exemple, les forêts et les terres humides filtrent les polluants présents dans l'air, absorbent et filtrent les eaux pluviales, préviennent l'érosion et atténuent la sécheresse.

Ces processus ont une valeur parce qu'ils contribuent au bien-être humain, mais ils ne sont pas tarifés et sont donc généralement absents de la comptabilité économique. Les écosystèmes apportent également de la valeur à d'autres espèces et en assurent la viabilité. Des exemples de services écosystémiques sont présentés à la **figure 5**. Plusieurs études ont tenté de quantifier la valeur des services écosystémiques de l'Ontario et estiment que des écosystèmes sains procurent annuellement des dizaines de milliards de dollars en avantages

économiques pour les humains. La valeur que procure la nature d'autres façons, par exemple dans les services sociaux et culturels, est encore plus difficile à quantifier et est généralement exclue de ces études. Lorsque les écosystèmes fonctionnels sont endommagés par la pollution, les changements climatiques ou la perte d'habitat, la productivité de notre économie et notre qualité de vie peuvent être affectées négativement, maintenant et à l'avenir. L'Ontario dispose d'un éventail de lois, de politiques et de programmes qui tiennent compte des avantages que procurent des écosystèmes sains pour les populations humaines. D'autres ordres de gouvernement et administrations partout dans le monde ont également de tels outils. Les questions environnementales sont interreliées aux niveaux local et international, car les systèmes naturels s'étendent au-delà des frontières provinciales et nationales. Les lois, les règlements, politiques et programmes connexes de l'Ontario visent à prévenir la dégradation de l'environnement et à favoriser une meilleure santé et une meilleure qualité de vie pour les générations futures.

Figure 5 : Exemples de services des écosystèmes

Préparé par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario avec des données du site Ontario.ca

Type de service d'écosystème	Exemples
Approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Nourriture • Eau • Matières premières • Produits du bois • Ressources médicinales • Énergie
Réglementation	<ul style="list-style-type: none"> • Régulation du climat • Filtration d'air • Filtration d'eau • Contrôle des inondations • Lutte contre l'érosion • Traitement des déchets
Soutien	<ul style="list-style-type: none"> • Formation du sol • Cycle de l'eau • Cycle des nutriments • Habitat • Biodiversité
Social/culturel	<ul style="list-style-type: none"> • Nature sauvage • Patrimoine culturel et identité • Spiritualité • Récréation • Esthétique • Santé mentale

3.0 Responsabilité provinciale en matière de protection de l'environnement

La responsabilité provinciale de la protection de l'environnement de l'Ontario incombe principalement au **ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs**. Le Ministère « est responsable de protéger l'air, les sols, l'eau, les espèces en péril et l'habitat de ces dernières, en luttant contre les changements climatiques et en gérant les parcs et les réserves de conservation de l'Ontario pour les générations actuelles et futures. »

Plusieurs autres ministères ont également des programmes ou des activités visant à protéger l'environnement de l'Ontario, par exemple :

- Le **ministère des Richesses naturelles et des Forêts** « supervise la gestion et la préservation des richesses naturelles de l'Ontario, notamment les forêts, les pêches, la faune, les agrégats minéraux, les ressources pétrolières et les terres de la Couronne », et concourt à « promouvoir un environnement sain et naturellement divers qui rend possible le développement durable en Ontario et qui y contribue. »
- Le **ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines** établit des objectifs pour les plans énergétiques de la province, y compris des normes en matière de conservation et de carburant, et exécute des programmes de promotion de la conservation et de l'efficacité énergétique.
- Le **ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales** est responsable de la croissance du secteur agroalimentaire de l'Ontario et du soutien aux collectivités rurales. Il met en oeuvre des Programmes de gérance environnementale qui s'attaquent aux priorités liées à la qualité de l'eau et à la santé des sols.
- Le **ministère des Affaires municipales et du Logement** établit les exigences provinciales en matière de planification, y compris la planification de l'aménagement du territoire et les plans de croissance qui comprennent des règles relatives aux terres agricoles et au patrimoine naturel.
- Le **ministère des Affaires autochtones** est responsable de la prestation de programmes qui profitent aux collectivités autochtones et les soutiennent, ainsi que de la surveillance des revendications territoriales et d'autres questions liées au territoire.
- Le **ministère de la Santé** finance Santé publique Ontario et les autorités municipales de santé publique, qui sont chargées de protéger la santé des Ontariens, de prévenir les maladies et de rétablir la santé. Cela

comprend la façon dont l'air, l'eau, les aliments et notre environnement physique peuvent influencer sur notre santé.

- Le **ministère des Transports** élabore des politiques et des plans pour soutenir un réseau de transport provincial plus durable, sécuritaire et efficace.
- Le **ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce** est responsable du financement de la recherche et de l'innovation.
- Le **ministère de l'Éducation** est responsable de l'éducation environnementale.
- Le **Secrétariat du Conseil du Trésor** et le **ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs** sont responsables de l'approvisionnement et veillent à ce que les considérations environnementales soient prises en compte dans les décisions en matière d'approvisionnement, conformément aux directives d'approvisionnement.

La Charte exige de chaque ministère responsable une Déclaration ministérielle des valeurs environnementales (voir le **chapitre 2**) décrivant comment il perçoit ses responsabilités environnementales et comment « intégrer les valeurs environnementales aux points de vue social, économique et scientifique au moment de prendre une décision ». Comme recommandé au **chapitre 2**, ces énoncés doivent être mis à jour. L'ébauche de novembre 2018 du « Plan environnemental élaboré en Ontario » du gouvernement comprend un engagement de mettre à jour les déclarations des ministères pour tenir compte du plan environnemental de l'Ontario, notamment d'améliorer la capacité du gouvernement à tenir compte des changements climatiques au moment de prendre des décisions et pour « faire du changement climatique une priorité pangouvernementale ».

Les responsabilités liées à l'atténuation des effets de la dégradation de l'environnement, comme la

réparation des infrastructures, l'accroissement des services de santé et l'adaptation des collectivités, sont largement réparties. Par le biais de divers plans, politiques, processus et programmes, d'autres ministères et organismes gouvernementaux provinciaux s'acquittent de certaines responsabilités, tout comme le secteur parapublic.

Le gouvernement fédéral et les municipalités du Canada ont également des rôles importants à jouer dans la protection de l'environnement. La **figure 6** décrit comment sont partagées les responsabilités en matière d'environnement entre les différents paliers de gouvernement.

Les sections suivantes donnent des exemples des défis auxquels l'Ontario fait face dans quatre secteurs distincts – l'air, l'eau, les terres et la faune – tout en reconnaissant que de nombreux problèmes environnementaux peuvent toucher plus d'un secteur en même temps. La cinquième section porte sur les changements climatiques, qui constitue un excellent exemple d'un problème environnemental

interrelié. Chaque section comprend un aperçu des engagements provinciaux visant à réduire les impacts environnementaux dans les quatre domaines.

3.1 Air

La qualité de l'air a des répercussions importantes sur la santé publique, l'environnement et l'économie. La pollution atmosphérique contribue à des maladies comme les maladies cardiaques, les accidents vasculaires cérébraux, l'asthme, les maladies pulmonaires et le cancer du poumon. Selon Santé Canada, l'exposition à la pollution atmosphérique en Ontario entraîne une augmentation du nombre d'hospitalisations et de 6 700 décès prématurés chaque année. Action Cancer Ontario rapporte que l'exposition à des particules fines dans l'air extérieur cause chaque année entre 290 et 900 nouveaux cas de cancer en Ontario.

La pollution atmosphérique peut également contaminer les ressources du sol et de l'eau,

Figure 6 : Les gouvernements partagent les responsabilités en matière d'environnement

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

La **Constitution canadienne** (Lois constitutionnelles de 1867 et de 1982) n'attribue aucune responsabilité précise en matière d'environnement au gouvernement fédéral ou aux gouvernements provinciaux. Les responsabilités en matière d'environnement sont partagées. En outre, bien que les municipalités soient assujetties à des lois provinciales et n'aient pas de pouvoirs constitutionnels, les pouvoirs qui leur sont délégués par la province leur permettent d'améliorer l'intendance environnementale au niveau local. Comme la compétence sur l'environnement est partagée, plusieurs paliers de gouvernement participent souvent à la gestion d'une question environnementale particulière.

- **Gouvernement fédéral** : joue un rôle dans les pêches et les eaux, les terres autochtones, les terres fédérales (comme les parcs nationaux et les bases militaires), les industries nationales (comme les chemins de fer et les transporteurs aériens), ainsi qu'un rôle d'approbation dans les projets qui nécessitent des évaluations environnementales fédérales.
- **Les gouvernements des Premières Nations et des peuples autochtones** : jouent un rôle dans la gestion des terres;
- **Gouvernements provinciaux** : prennent des décisions au sujet des ressources non renouvelables, des mines, de la foresterie, de l'électricité, des terres publiques provinciales et des travaux locaux dans la province, et établissent des cadres stratégiques de planification et de transport à l'intention des municipalités.
- **Administrations municipales** : prennent des décisions et des règlements sur des questions locales, comme la gestion des déchets et l'aménagement du territoire.
- **Responsabilités intergouvernementales** : Les gouvernements fédéral et provinciaux ont à leur disposition des mécanismes de fiscalité et autres qui leur permettent d'établir correctement les coûts de la pollution environnementale et de la réduire. Un autre exemple est la gestion des déchets, qui relève de mandats municipaux, provinciaux et fédéraux. Les municipalités sont responsables de la collecte et de la gestion des déchets des foyers aux fins de recyclage, de compostage et d'élimination. Les autorités provinciales sont responsables de l'approbation, de la délivrance des permis et de la surveillance des activités de gestion des déchets. Enfin, le gouvernement fédéral est responsable des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux, en plus des accords internationaux relatifs aux produits chimiques et aux déchets. Les changements climatiques, la pollution de l'air et les Grands Lacs sont d'autres enjeux intergouvernementaux qui transcendent les frontières internationales.

nuire aux plantes et aux animaux et perturber les processus écologiques. Les gaz à effet de serre rejetés dans l'air provoquent des changements climatiques, qui peuvent exacerber d'autres impacts environnementaux. La **figure 7** présente des exemples d'objectifs énoncés par la province pour améliorer la qualité de l'air.

Tendances

La qualité de l'air en Ontario s'est améliorée de façon constante depuis 1988 en raison de la réduction des émissions atmosphériques d'un certain nombre de polluants nocifs comme le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone et les matières particulaires. Le nombre de jours où des avis sur le smog et la santé de l'air sont émis en raison de niveaux élevés d'ozone ou d'autres polluants atmosphériques a également chuté de 53 jours en 2005 à zéro en 2017. Ces diminutions sont attribuables en partie aux facteurs suivants :

- Fermeture de toutes les centrales au charbon en Ontario entre 2005 et 2014. Les centrales alimentées au charbon étaient des sources

d'émissions de dioxyde de soufre, de matières particulaires, de mercure et de plomb, ainsi que de dioxyde de carbone provenant des gaz à effet de serre.

- Des modifications apportées en 2005 au cadre réglementaire de l'Ontario, notamment avec des règles plus rigoureuses pour les émetteurs industriels et des normes d'émissions plus strictes pour les pollueurs individuels.
- Analyse obligatoire des émissions pour les véhicules lourds diesel plus anciens.
- Les programmes antérieurs visant à réduire les émissions des véhicules comme le programme de véhicules de tourisme Air pur de 1999 à 2019 et le Programme de promotion des véhicules utilitaires écologiques de 2008 à 2010, puis de 2017 à 2018.
- La réglementation sur le plafonnement et l'échange des émissions d'oxydes d'azote et d'anhydride sulfureux en Ontario, de même que les réductions des États-Unis dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis de 1991 sur la qualité de l'air visant à réduire les pluies acides.

Figure 7 : Exemples d'objectifs de protection de l'air de l'Ontario

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Objectifs provinciaux existants	Lois, plans ou politiques provinciaux
<p>« Nous nous engageons à protéger notre air, à nous assurer que nous disposons de normes environnementales rigoureuses qui protègent la santé humaine et l'environnement, et à prendre des mesures pour faire respecter les normes locales de qualité de l'air. »</p> <p>« Améliorer la qualité de l'air dans les collectivités en créant des solutions uniques à leurs problèmes individuels »;</p> <p>« Améliorer la compréhension des différentes sources de pollution de l'air et de leur impact »;</p> <p>« Renforcer la collaboration dans la lutte contre la pollution atmosphérique provenant de l'extérieur des frontières de l'Ontario ».</p>	<p>Un plan environnemental élaboré en Ontario, 2018</p>
<p>« Assurer la protection et la conservation de l'environnement naturel », ce qui comprend « l'air (...) de la province de l'Ontario »</p>	<p><i>Loi sur la protection de l'environnement</i></p>
<p>« Améliorer la situation des résidents de l'Ontario ou d'une partie de la province en assurant la protection, la conservation et la gestion prudente de l'environnement en Ontario », où le terme « environnement » s'entend de l'air, de la terre, de l'eau, des végétaux et des animaux, y compris l'être humain.</p>	<p><i>Loi sur les évaluations environnementales</i></p>

Principaux défis

Malgré la tendance positive de la qualité de l'air, la pollution de l'air demeure un enjeu environnemental majeur en Ontario :

- **La pollution atmosphérique dans le secteur des transports** affecte la qualité de l'air et la santé publique dans les villes de l'Ontario. La pollution atmosphérique liée à la circulation automobile a été associée à de nombreuses maladies, y compris l'asthme, les maladies cardiaques, les symptômes respiratoires, la diminution de la fonction pulmonaire et le cancer du poumon. La pollution atmosphérique liée à la circulation automobile est une préoccupation majeure en matière de santé publique pour les 28 % des Ontariens qui vivent près des routes principales et des autoroutes et les navetteurs. Plus de 40 % des navetteurs ontariens passent plus de 30 minutes sur les routes et les autoroutes chaque jour.
- **Les « points névralgiques » de la pollution atmosphérique**, c'est-à-dire des régions situées à proximité d'émetteurs industriels lourds, subissent des répercussions disproportionnées de la pollution atmosphérique sur la santé et l'environnement. Par exemple, une des pires zones de pollution atmosphérique au Canada se trouve dans la « vallée des produits chimiques » de Sarnia, qui abrite la Première Nation Aamjiwnaang. Cette communauté a connu des admissions à l'hôpital plus élevées que la moyenne pour des maladies respiratoires et cardiovasculaires de 1996 à 2000, des taux de cancer plus élevés que la moyenne de 1986 à 1992, et un déséquilibre du rapport des sexes, avec deux filles nées pour chaque garçon de 1999 à 2003. La province travaille à une étude des « liens entre l'environnement et la santé dans la collectivité » qui devrait être terminée à l'automne 2022. Depuis 2018, les installations

industrielles situées dans les points névralgiques de la pollution atmosphérique doivent désormais tenir compte des autres sources d'émissions à proximité (c.-à-d. les effets cumulatifs) lorsqu'elles demandent l'autorisation d'émettre plus de contaminants dans l'air, mais les nouvelles exigences se limitent à la création ou à l'agrandissement d'installations situées dans les points névralgiques et à deux types d'émissions toxiques.

- Les **émissions de gaz à effet de serre** sont abordées à la **section 3.5** sur les changements climatiques.

3.2 Eau

Les lacs, les rivières, les ruisseaux, les terres humides et les eaux souterraines de l'Ontario maintiennent la santé et le bien-être des humains et des écosystèmes. Les Ontariens comptent sur de l'eau propre pour boire, irriguer les terres agricoles, fournir des habitats et soutenir de nombreuses industries, dont la fabrication, la production d'énergie, les activités récréatives et touristiques. Des bassins versants sains (zones de terre qui captent la pluie et la neige et s'écoulent dans un plan d'eau comme une rivière ou un lac) fournissent de l'eau potable, filtrent les polluants, améliorent la qualité de l'air, aident à prévenir les inondations et l'érosion et offrent des possibilités de loisirs.

L'eau peut être contaminée par les eaux usées industrielles, les eaux pluviales en zone urbaine, le lessivage des terres agricoles, la pollution thermique des industries, les eaux usées des installations de traitement des eaux usées et des centrales électriques, et la pollution atmosphérique. La pollution de l'eau peut contaminer l'eau potable, entraîner la fermeture des plages, empoisonner les poissons et nuire aux écosystèmes aquatiques.

La quantité est également importante. Une trop grande quantité d'eau peut causer des inondations, tandis qu'une trop faible quantité peut causer des pénuries d'eau et des sécheresses. Des exemples

d'objectifs de l'Ontario en matière de protection des eaux sont présentés à la **figure 8**.

Tendances

Dans l'ensemble, on note des tendances favorables pour les bassins versants de l'Ontario, mais ceux-ci

continuent également de montrer des signes de stress, surtout dans le sud de l'Ontario, où il y a moins d'espaces verts et plus de résidents, d'industries et d'aménagements. La plus grande superficie de surfaces asphaltées rend plus difficile l'infiltration du sol par les eaux pluviales et augmente la probabilité de ruissellement et d'inondation.

Figure 8 : Exemples d'objectifs de protection de l'eau de l'Ontario

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Objectifs provinciaux existants	Lois, plans ou politiques provinciaux
« Poursuivre les travaux de restauration et de protection de nos Grands Lacs »; « Continuer à protéger et à identifier les voies navigables et les eaux intérieures vulnérables »; « Assurer l'utilisation durable et la sécurité de l'eau pour les générations futures »; « Aider les gens à conserver l'eau et à économiser de l'argent »; « Améliorer la gestion et le signalement des eaux usées et des eaux pluviales municipales ».	Un plan environnemental élaboré en Ontario, 2018
« Protéger la santé et le bien-être des humains grâce à la protection et au rétablissement de la qualité de l'eau, des fonctions hydrologiques et de la santé écologique du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, notamment par l'élimination ou la réduction des polluants nocifs. »	<i>Loi de 2015 sur la protection des Grands Lacs</i>
« Protéger et (...) rétablir la santé écologique du bassin hydrographique du lac Simcoe »	<i>Loi de 2008 sur la protection du lac Simcoe</i>
« Protéger les sources existantes et futures d'eau potable »	<i>Loi de 2006 sur l'eau saine</i>
« Prévoir des façons de gérer les matières contenant des éléments nutritifs qui protégeront davantage l'environnement naturel et assureront le développement durable des exploitations agricoles et des collectivités rurales », où l'environnement naturel s'entend « de l'air, terrain et eau » qui « sont compris dans la province de l'Ontario »	<i>Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs</i>
« Reconnaître que la population de l'Ontario est en droit de s'attendre à ce que son eau potable soit saine »; « Protéger la santé des êtres humains et prévenir les dangers de l'eau potable pour la santé au moyen du contrôle et de la réglementation des réseaux d'eau potable et des analyses de l'eau potable. »	<i>Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable</i>
« Prévoir la conservation, la protection et la gestion des eaux de l'Ontario et leur utilisation efficace et durable en vue de promouvoir le bien-être environnemental, social et économique à long terme de l'Ontario. »	<i>Loi sur les ressources en eau de l'Ontario</i>
« Assurer la protection et la conservation de l'environnement naturel », ce qui comprend « l'air (...) de la province de l'Ontario »	<i>Loi sur la protection de l'environnement</i>
« Améliorer la situation des résidents de l'Ontario ou d'une partie de la province en assurant la protection, la conservation et la gestion prudente de l'environnement en Ontario », où le terme « environnement » s'entend de l'air, de la terre, de l'eau, des végétaux et des animaux, y compris l'être humain.	<i>Loi sur les évaluations environnementales</i>
« Nul ne doit (...) rejeter un pesticide ou une substance ou chose contenant un pesticide dans l'environnement, ni permettre ou faire en sorte que cela se fasse lorsqu'un tel acte, (...) cause ou causera vraisemblablement une dégradation de la qualité de l'environnement ».	<i>Loi sur les pesticides</i>
« Prévoir la gestion, la protection, la conservation et l'utilisation de l'eau des lacs et des rivières de l'Ontario ».	<i>Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières</i>

- **La pollution par les pesticides d'entretien des pelouses a considérablement diminué** dans les ruisseaux urbains depuis que l'Ontario a légiféré une interdiction d'utilisation résidentielle de pesticides à des fins esthétiques en 2009.
- **Les efforts de nettoyage de plusieurs zones très contaminées ont porté leurs fruits.** Dans le lac Ontario, la présence de biphényles polychlorés (BPC) et de mercure a été réduite. En 2018, l'Ontario s'est engagé à assurer la remédiation des rivières English et Wabigoon contaminées au mercure depuis des décennies. Le gouvernement a créé une fiducie de 85 millions de dollars pour financer ces activités d'assainissement.
- **Les niveaux de mercure dans les poissons des Grands Lacs diminuent à un rythme plus lent.** Après une longue période de déclin constant, les niveaux de mercure diminuent très lentement, ne changent pas, voire augmentent légèrement dans certaines régions comme le lac Érié.
- **Les concentrations de phosphore ont diminué entre les années 1970 et 1990, principalement en raison des améliorations apportées aux usines de traitement des eaux usées.** Les sources de phosphore comprennent principalement le lessivage des terres agricoles et le ruissellement des eaux de pluie en zone urbaine. Les niveaux élevés d'éléments nutritifs dans le lac Érié et certaines autres parties des Grands Lacs contribuent à l'augmentation des cyanobactéries toxiques et à l'encrassement des plages par des algues nuisibles. Dans certaines parties du lac Érié, elles ont augmenté légèrement depuis le milieu des années 1990, augmentant ainsi la fréquence et la gravité des proliférations nocives d'algues. Les signalements de prolifération d'algues dans les lacs intérieurs de la province ont également augmenté.
- **Les concentrations de chlorure ont augmenté dans les cours d'eau, les rivières et les lacs des régions où la population humaine et la densité des routes sont relativement élevées,** en raison principalement de l'urbanisation accrue et de l'utilisation du sel de voirie sur les routes, les stationnements et les trottoirs. Les niveaux élevés de sel endommagent les écosystèmes aquatiques de certaines zones urbaines et rendent des sources d'eau inutilisables.
- **Bien que les sources d'eau potable municipales soient mieux protégées, les sources d'eau pour les collectivités autochtones, les régions hors des limites d'un office de protection de la nature (essentiellement dans le nord de l'Ontario) et les puits privés ne le sont pas.** En réponse à la tragédie de Walkerton en 2000, lorsque l'eau potable contaminée a tué sept personnes et en a rendu malades des milliers d'autres, le gouvernement a adopté la Loi de 2006 sur l'eau saine. Aux fins de la mise en œuvre de cette loi, l'Ontario a cerné des menaces de pollution pour les sources d'eau potable municipales et a mis en œuvre des mesures visant à réduire les risques associés aux activités susceptibles de polluer l'eau potable dans les municipalités. Il demeure toutefois des risques importants pour les sources d'eau potable dans les collectivités autochtones et les régions hors des limites d'un office de protection de la nature, ainsi que pour les puits privés, qui, ensemble, sont utilisés par environ 18 % de la population de l'Ontario. De plus, 22 collectivités des Premières Nations sont assujetties à des avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable en Ontario en raison de divers problèmes liés aux installations de traitement et au réseau de distribution.
- **Les températures de l'eau dans plusieurs lacs de l'Ontario augmentent** en raison des changements climatiques. Les hausses

de température de l'eau sont plus marquées dans les lacs nordiques. Par exemple, le lac Supérieur affiche la tendance à la hausse la plus forte, les températures estivales des eaux de surface ayant augmenté de 2,5 °C de 1979 à 2006. Les plans d'eau sains dépendent des processus saisonniers pour maintenir le fonctionnement de leurs écosystèmes. Le climat plus chaud a des répercussions négatives sur ces processus. Par exemple, le réchauffement des lacs prolonge la saison de croissance des algues, ce qui peut causer des proliférations d'algues plus toxiques. La couverture de glace moyenne annuelle du lac Ontario a diminué de 2,3 % par année entre 1973 et 2010. Le couvert de glace protège l'habitat du poisson en maintenant des températures en eau profonde près de 4 °C. De nombreux poissons en eau froide, comme le touladi, déposent leurs œufs à l'automne afin qu'ils puissent incuber lentement tout au long de l'hiver. Les pêches hivernales dépendent de la couverture de glace, et les routes de glace hivernales relient 31 collectivités éloignées des Premières Nations à un réseau routier ou ferroviaire permanent. La température plus froide de l'eau du lac favorise également une production d'énergie nucléaire plus efficace, car les centrales nucléaires utilisent de l'eau froide pour condenser la vapeur qui alimente leurs turbines. L'eau du lac est également utilisée pour refroidir le combustible nucléaire usé en toute sécurité.

Principaux défis

Le développement urbain, l'industrie, l'agriculture, les changements climatiques et les espèces envahissantes continuent d'accroître la pression sur les plans d'eau de l'Ontario :

- **La croissance démographique et le développement urbain** ont également contribué à l'augmentation de la quantité

d'eaux usées et de ruissellement des eaux pluviales. Les eaux pluviales s'écoulent sur les routes et les trottoirs et transportent des contaminants comme des pesticides, du sel de voirie, des déchets et des agents pathogènes potentiellement dangereux comme la bactérie *E. coli*. Des volumes plus élevés d'eaux pluviales peuvent faire déborder les réseaux d'égouts et déverser un mélange d'eaux usées brutes et d'eaux pluviales contaminées directement dans les lacs et les cours d'eau avoisinants.

- **La pollution par les nutriments** a contribué à la prolifération plus fréquente et plus grave d'algues toxiques dans de nombreux lacs de l'Ontario depuis le milieu des années 1990. Les proliférations nuisibles d'algues peuvent produire des toxines (poisons) qui peuvent causer de graves maladies ou la mort chez les personnes, les animaux et les poissons. Elles menacent également la biodiversité en dégradant l'habitat faunique et entravent les activités récréatives comme la nage, la navigation de plaisance et la pêche. La pollution causée par le fumier, les engrais et les eaux septiques, principalement par le ruissellement urbain et agricole, est aggravée par le réchauffement de la température des eaux lacustres dans certaines régions. En Ontario, le phosphore est généralement le principal élément nutritif qui influe sur la croissance des algues.
- Les **produits chimiques toxiques** dans les eaux usées municipales et industrielles continuent d'être déversés dans les plans d'eau de l'Ontario. Les usines de traitement des eaux usées ne sont pas conçues pour éliminer les contaminants comme les ignifugeants (p. ex., les produits chimiques présents dans les vêtements, les tapis, les peintures et les colles), les produits de nettoyage, les dégraissants et les métaux lourds (p. ex., plomb, aluminium et mercure) qui proviennent des maisons et des

entreprises. Ces substances chimiques sont ainsi rejetées dans les cours d'eau.

- Les **produits pharmaceutiques** et les **microplastiques** sont également de plus en plus présents dans les lacs et rivières de l'Ontario. Les produits pharmaceutiques peuvent être évacués directement ou indirectement par des déchets humains. De nombreux produits de soins personnels et vêtements contiennent des microplastiques. On ne connaît pas encore les risques et les effets complets de ces contaminants dans l'environnement. La dégradation chimique et l'ingestion par des animaux et des humains soulèvent des préoccupations.
- Les **espèces envahissantes continuent d'avoir d'importantes répercussions écologiques et économiques sur les Grands Lacs**, par exemple les espèces comme la lamproie marine, les moules zébrées et quagga et les phragmites (herbe vivace). Les espèces envahissantes sont abordées à la **section 3.4** sur la nature et la faune.

3.3 Terres, ressources et déchets

L'Ontario dépend de nombreuses ressources terrestres : sol, minéraux, métaux et ressources énergétiques comme le pétrole et le gaz naturel. Les terres sont nécessaires pour cultiver des aliments, construire des maisons, développer des industries, transporter des biens et des personnes, fournir la nature et l'habitat (voir la **section 3.4**), offrir des possibilités récréatives et assurer l'approvisionnement alimentaire des générations actuelles et futures. Les peuples autochtones ont droit à l'autonomie gouvernementale et aux façons traditionnelles de gérer et de protéger la terre.

L'utilisation des terres et des ressources par les humains entraîne de nombreuses répercussions environnementales différentes. Par exemple, l'habitat des plantes et des animaux peut être détruit, le sol agricole fertile peut être asphalté pour créer des routes ou devenir moins nutritif pour

les cultures. En outre, une mauvaise gestion des déchets peut contribuer à l'émission de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre et à la fuite de toxines dans le sol. Des exemples d'objectifs établis par l'Ontario pour les terres, les ressources et les déchets se trouvent à la **figure 9**.

Tendances

Les pressions sur les terres et les ressources de l'Ontario se poursuivent :

- **La population de l'Ontario continue de croître, principalement dans les régions urbaines, utilisant plus de terres et plus de ressources.** La population est passée de 7,8 millions en 1971 à 14,5 millions en 2019. D'ici 2046, la population de l'Ontario devrait s'établir à 19,8 millions d'habitants. La population dans les banlieues à faible densité augmente cinq fois plus rapidement que celle des grandes régions urbaines. De 1996 à 2016, la banlieue a accueilli 2,4 millions de personnes de plus, comparativement à 0,5 million de personnes de plus dans les régions urbaines.
- **La santé du sol et la résistance à l'érosion ne s'améliorent pas, malgré les efforts.** Un sol sain est constitué d'organismes qui décomposent les matières organiques et fournissent des éléments nutritifs dont les plantes ont besoin pour croître. À mesure que les plantes meurent ou sont consommées par des animaux et deviennent du fumier, les matières organiques sont introduites dans le cycle du carbone. À l'échelle mondiale, le mètre supérieur du sol contient trois fois plus de carbone que toute l'atmosphère. Les activités humaines telles que la déforestation, le labourage et l'agriculture sur brûlis peuvent nuire à la santé du sol de deux façons :
 - En exposant le sol à l'oxygène et en accélérant la décomposition, le carbone organique du sol est libéré sous forme de dioxyde de carbone à un rythme plus

Figure 9 : Exemples d'objectifs de protection des terres et des ressources de l'Ontario

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Objectifs provinciaux existants	Lois, plans ou politiques provinciaux
Utilisation des terres	
« Gérer la croissance et le développement de la province de manière à favoriser sa prospérité économique, à protéger l'environnement et à aider les collectivités à améliorer leur qualité de vie. »	En plein essor : Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, 2019
« Accroître le réaménagement et le nettoyage des terrains contaminés en Ontario pour remettre les terres en bon usage »	Un plan environnemental élaboré en Ontario, 2018
« L'utilisation du sol doit être soigneusement gérée afin de permettre les aménagements nécessaires pour répondre à l'éventail complet des besoins actuels et futurs tout en assurant des formes d'aménagement efficaces et en évitant les ressources et régions d'importance ou sensibles pouvant représenter un risque pour la santé et la sécurité publiques. »	Déclaration de principes provinciale 2014 en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire
« Permettre que les décisions concernant la croissance soient prises de manière à maintenir une économie robuste, à bâtir des collectivités fortes et à favoriser un environnement sain et une culture de préservation. »	<i>Loi de 2005 sur les zones de croissance</i>
« Assurer la protection et la conservation de l'environnement naturel », ce qui comprend « l'air (...) de la province de l'Ontario »	<i>Loi sur la protection de l'environnement</i>
« Améliorer la situation des résidents de l'Ontario ou d'une partie de la province en assurant la protection, la conservation et la gestion prudente de l'environnement en Ontario », où le terme « environnement » s'entend de l'air, de la terre, de l'eau, des végétaux et des animaux, y compris l'être humain.	<i>Loi sur les évaluations environnementales</i>
Ressources	
« Les pratiques de gestion des sols maintiennent et améliorent la santé et la productivité des sols pour répondre aux besoins économiques, environnementaux et sociétaux. »	Nouveaux Horizons : Stratégie ontarienne de santé et de conservation des sols agricoles, 2018
« Établir l'ordre de priorité des utilisations optimales de nos ressources alimentaires en Ontario (...) en vue d'instaurer un modèle durable de réduction des déchets et de récupération des ressources. »	Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques, 2018
« Explorer les possibilités de récupérer la valeur des ressources contenues dans les déchets »	Un plan environnemental élaboré en Ontario, 2018
« Réduire les effets de ces activités sur la santé et la sécurité publiques et sur l'environnement. »	<i>Loi sur les mines</i>
« Minimiser les conséquences préjudiciables de l'exploitation des agrégats sur l'environnement. »	<i>Loi sur les ressources en agrégats</i>
Déchets	
« Réduire et détourner les déchets alimentaires et organiques des ménages et des entreprises »; « Réduire les déchets plastiques »; « Rendre les producteurs responsables des déchets générés par leurs produits et emballages ».	Un plan environnemental élaboré en Ontario, 2018
[Mettre l'accent] « sur la réduction des déchets et la récupération des ressources par la prévention et la réduction des déchets alimentaires, la collecte et le traitement efficaces et efficaces des déchets alimentaires et organiques, ainsi que la réintégration des ressources récupérées dans l'économie. »	Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques, 2018
« Passer à zéro déchet et à zéro émission de gaz à effet de serre dans le secteur des déchets »; « Viser le but zéro déchet et le but zéro émission de gaz à effet de serre par le secteur des déchets, et augmenter la quantité de déchets alimentaires et organiques réacheminés (...) Les cibles éventuelles pourraient comprendre 40 % de déchets organiques réacheminés d'ici 2025, et 60 % d'ici 2035. »	Stratégie pour un Ontario sans déchets : Bâtir l'économie circulaire, 2017

Objectifs provinciaux existants	Lois, plans ou politiques provinciaux
<p>« Minimiser la production de déchets, y compris des déchets provenant des produits et des emballages »;</p> <p>« Minimiser les répercussions sur l'environnement des activités de récupération des ressources et des activités de réduction des déchets, y compris l'élimination des déchets »;</p> <p>« Fournir des services liés à la récupération des ressources et à la réduction des déchets, y compris des services de gestion des déchets, qui sont efficaces, efficaces, pratiques et fiables »;</p> <p>« Accroître la réutilisation et le recyclage des déchets dans l'ensemble des secteurs de l'économie »;</p>	<p><i>Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire</i></p>
<p>« Promouvoir la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets »;</p> <p>« Assurer le fonctionnement des programmes de réacheminement des déchets »</p>	<p><i>Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets</i></p>

rapide qu'il n'est rétabli dans le sol. Plus de 80 % des terres agricoles de l'Ontario perdent chaque année leurs réserves de carbone organique du sol. Cette situation est principalement attribuable aux changements dans l'aménagement du territoire, notamment l'adoption des cultures annuelles comme les céréales, avec des rotations moins diversifiées et l'abandon des cultures vivaces comme les pâturages.

- En exposant le sol aux intempéries, il peut être érodé, transporté et dégradé en qualité, ce qui a des répercussions négatives sur la santé du sol et la productivité agricole. Depuis 1981, plus de 68 % des terres agricoles présentent un risque extrêmement élevé d'érosion. Cette situation est attribuable à un plus grand nombre de travaux de sol, à un moins grand nombre de brise-vent et au déplacement vers les cultures annuelles.
- **L'Ontario produit encore plus de 12 millions de tonnes métriques de déchets solides municipaux par année, malgré les efforts continus de réduction des déchets.** Depuis 2008, l'Ontario produit plus de 900 kilogrammes (kg) de déchets solides municipaux par personne chaque année. Les déchets solides municipaux sont définis comme [traduction] « tout matériel

qui n'est plus utilisé par le producteur et qui est géré par des sites d'élimination, de recyclage ou de compostage des déchets », y compris les déchets résidentiels et la plupart des déchets industriels. Environ 700 kg de ces déchets sont envoyés à des sites d'enfouissement ou des incinérateurs qui émettent des dioxines (des produits chimiques hautement toxiques qui peuvent affecter la reproduction, le développement et le système immunitaire) et d'autres polluants nocifs. D'autres pays dont le revenu des ménages est aussi élevé éliminent en moyenne 580 kg par habitant, tandis que le Japon en élimine 377 kg par habitant. La rareté des ressources, l'augmentation rapide des coûts d'élimination en raison du nombre réduit de sites d'enfouissement et des dangers connexes ont poussé le Japon à minimiser la consommation et à réduire l'impact environnemental.

- **Le taux de détournement des déchets solides municipaux a stagné à environ 25 % entre 2008 et 2016.** Les méthodes de détournement comprennent le recyclage et le compostage des déchets organiques. Si les taux d'élimination et de détournement ne changent pas, l'Ontario Waste Management Association estime que la capacité d'enfouissement de la province sera entièrement épuisée dans 9 à 13 ans (selon la

quantité de déchets exportée aux États-Unis). En raison de l'interdiction internationale des importations de produits recyclés contaminés imposée en 2018, les taux de détournement devraient diminuer, ce qui entraînerait la hausse de l'enfouissement des déchets, réduisant ainsi plus rapidement la capacité des décharges.

- **L'Ontario produit environ 500 000 tonnes de déchets dangereux par année.** Environ 450 000 tonnes proviennent des procédés industriels et de fabrication et environ 30 000 tonnes de déchets municipaux dangereux ou spéciaux. Les déchets dangereux des municipalités comprennent les piles, les peintures, les engrais, les produits pharmaceutiques et les aiguilles hypodermiques usagées. L'Ontario produit également environ 50 000 tonnes de déchets électroniques.
- **Les déchets nucléaires continuent de s'accumuler dans un contenant de retenue temporaire en surface.** Le combustible nucléaire utilisé par l'Ontario pour produire de l'énergie est hautement radioactif et sera dangereux pendant des centaines de milliers d'années. À l'heure actuelle, il est entreposé dans des centrales nucléaires avec de l'eau comme protection, puis transféré à un lieu d'entreposage sec fait d'acier et de béton qui protège contre la radioactivité. La société Ontario Power Generation a l'intention de transférer tous les déchets nucléaires dans un dépôt géologique en profondeur proposé aux fins d'élimination permanente, mais les plans n'ont pas reçu toutes les approbations. À l'heure actuelle, il n'existe nulle part dans le monde un dépôt à long terme pour le combustible de réacteur nucléaire usagé.

Principaux défis

L'étalement urbain et l'augmentation de la consommation continuent de remettre en question les ressources terrestres de l'Ontario :

- **L'étalement urbain**, particulièrement la croissance à faible densité hors des grands centres, a un certain nombre de répercussions négatives. Il s'agit notamment de la perte d'habitats naturels et de zones agricoles, de la réduction de la résilience aux inondations et aux conditions météorologiques extrêmes, et de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre découlant de l'utilisation accrue des véhicules personnels. Entre 1971 et 2011, les villes et les banlieues de l'Ontario ont connu une croissance moyenne de 220 %, transformant 570 200 hectares de terres agricoles et naturelles en aménagements urbains. L'essentiel de cette expansion (72 %) s'est fait sur des terres agricoles de grande qualité. De 1996 à 2016, la superficie agricole totale a chuté de 11 % pour s'établir à 5,0 millions d'hectares.
- **Les entreprises, l'industrie et les institutions comme les écoles et les hôpitaux produisent plus de la moitié du total des déchets municipaux de l'Ontario.** Seulement 17 % environ du total de ces déchets des secteurs industriel, commercial et institutionnel sont détournés des sites d'enfouissement alors que les ménages recyclent ou compostent environ 37 % de tous leurs déchets.
- **L'Ontario détourne moins de 40 % du total des aliments et des autres déchets organiques de la province**, principalement par compostage; le reste est envoyé aux sites d'enfouissement. Les déchets organiques dans les décharges libèrent des gaz à effet de serre à mesure qu'ils se décomposent, contribuant ainsi aux changements climatiques.
- **Une grande partie du plastique que nous plaçons dans les bacs bleus n'est pas**

facilement recyclable ou n'est pas recyclable du tout en raison de mélanges de matières de plus en plus complexes dans les emballages en plastique ou de la contamination par des matières non recyclables. Intendance Ontario signale également que la contamination des articles déposés dans les boîtes bleues constitue un problème constant et croissant.

- **De nombreux marchés d'exportation du recyclage n'acceptent plus les articles de recyclage de l'Ontario** et la province ne dispose pas d'une capacité ou d'une infrastructure locale suffisante pour gérer la quantité de matières recyclables que nous produisons. La Chine importait auparavant plus de la moitié du recyclage mondial, mais elle a interdit ces importations de recyclage contaminé en janvier 2018. L'interdiction a perturbé la gestion mondiale des déchets et augmenté les coûts de recyclage d'au moins 40 %. Les matières recyclables qui étaient auparavant détournées s'accumulent dans certaines cours de recyclage locales de l'Ontario et pourraient maintenant être acheminées dans des décharges. Cette évolution récente n'a pas encore été prise en compte dans les taux de détournement, car les derniers taux disponibles remontent à 2016.
- **Extraction potentielle de métaux industriels avec sous-produits toxiques.** L'exploitation minière nécessite des routes d'accès, des lignes de transport d'énergie, des mines, des fonderies et des bassins de résidus, ce qui exige habituellement des changements dans l'aménagement du territoire et peut entraîner la destruction de l'habitat. Le « Cercle de feu » dans la région nordique isolée de l'Ontario était considéré comme l'une des possibilités d'exploitation minière les plus prometteuses en Ontario, avec plus de 13 000 unités de claim minières actives détenues par 18 entreprises et particuliers, couvrant une superficie d'environ 2,127 kilomètres carrés (km²). Cette zone

se trouve dans l'une des plus grandes terres humides du monde, qui assure un habitat faunique important et le stockage du carbone. Les activités minières peuvent présenter des risques pour l'air, l'eau et la faune.

- **L'Ontario compte de nombreux sites contaminés sur des terres privées et publiques.** Les terres peuvent être contaminées par des produits chimiques dangereux pour l'environnement ou la santé humaine. Dans certains cas, la province est responsable parce qu'elle est propriétaire du site ou qu'elle a directement causé la contamination du sol par ses propres activités. Comme il est mentionné dans les Comptes publics de 2018-2019, le passif estimatif de la province au titre de la remédiation de ses sites contaminés connus était de 1,8 milliard de dollars au 31 mars 2019. Les terres contaminées par un usage industriel ou commercial antérieur sont souvent appelées friches industrielles. Elles peuvent être situées dans des endroits propices au réaménagement, mais peuvent être laissées vacantes ou sous-utilisées.

3.4 Nature et faune

La biodiversité est la variété de la vie sur terre. C'est la variabilité des espèces indigènes et la richesse des systèmes écologiques qui forment la couche de vie autour de notre planète. Plus une population ou un écosystème est diversifié, plus ce système est capable de résister aux changements dans l'environnement et de continuer à fournir les services écosystémiques qui appuient notre qualité de vie, comme l'eau potable et l'air frais. La perte de biodiversité peut nuire à la qualité de l'air que nous respirons, de l'eau que nous buvons, des sols dont nous dépendons pour nos aliments, et des terres et des eaux dont nous dépendons pour nos ressources naturelles et nos moyens de subsistance. Les espèces fauniques de l'Ontario et leurs habitats sont touchés par la perte et la dégradation de

l'habitat, la pollution, la surexploitation, les espèces envahissantes et les changements climatiques. Des exemples d'objectifs pris par l'Ontario pour protéger la nature et la faune sont présentés à la figure 10.

Tendances

Les espèces dans le monde et les écosystèmes dont elles dépendent se détériorent rapidement.
La Plateforme intergouvernementale scientifique

Figure 10 : Exemples des objectifs de l'Ontario en matière de protection de la nature et de la faune

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Objectifs provinciaux existants	Lois, plans ou politiques provinciaux
« Améliorer la résilience des écosystèmes naturels » « Appuyer la conservation et la planification environnementales » « Promouvoir les parcs et accroître les possibilités de loisirs » « Gestion durable des forêts » « Protéger les espèces en péril et réagir aux espèces envahissantes »	Un plan environnemental élaboré en Ontario, 2018
« Protéger et rétablir les habitats naturels et la biodiversité du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. »	<i>Loi de 2015 sur la protection des Grands Lacs</i>
« Interdire toute activité qui augmentera vraisemblablement la menace que constitue l'espèce envahissante pour l'environnement naturel en Ontario ».	<i>Loi de 2015 sur les espèces envahissantes</i>
« La diversité et la connectivité des éléments naturels dans une région ainsi que la fonction écologique et la biodiversité à long terme des systèmes du patrimoine naturel doivent être maintenues, restaurées ou, si possible, améliorées en tenant compte des liens physiques entre les éléments et les zones du patrimoine naturel, les éléments d'eau de surface et les éléments d'eau souterraine. »	Déclaration de principes provinciale 2014 en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire
« Élargir le réseau de zones protégées et de terres de conservation, protéger la diversité des espèces et intégrer davantage la biodiversité à l'aménagement du territoire et à la planification de la gestion des ressources »	Plan du gouvernement de l'Ontario pour conserver la biodiversité, 2012-2020
« Protéger les zones à valeur culturelle et les écosystèmes dans le Grand Nord en incluant une superficie d'au moins 225 000 kilomètres carrés dans un réseau interrelié de zones protégées désignées dans les plans communautaires d'aménagement du territoire. »	<i>Loi de 2010 sur le Grand Nord</i>
« Protéger les espèces qui sont en péril et leurs habitats et promouvoir le rétablissement de ces espèces. »	<i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i>
« Protéger de façon permanente un réseau de parcs provinciaux et de réserves de conservation qui comprend des écosystèmes représentatifs de toutes les régions naturelles de l'Ontario, protéger les éléments importants du patrimoine naturel et culturel de l'Ontario à l'échelle de la province, maintenir la biodiversité et offrir des possibilités d'activités récréatives compatibles et durables sur le plan écologique. »	<i>Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation</i>
Protéger « l'intégrité écologique et hydrologique de la moraine d'Oak Ridges »; Veiller à ce que « la région de la moraine d'Oak Ridges soit maintenue en tant que site terrestre et environnement naturel continu au profit des générations actuelles et futures »	<i>Loi de 2002 sur la conservation de la moraine d'Oak Ridges</i>
Prévoir la durabilité des forêts de la Couronne afin de répondre aux besoins sociaux, économiques et environnementaux des générations présentes et futures.	<i>Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne</i>
« Assurer la protection et la conservation de l'environnement naturel », ce qui comprend « l'air (...) de la province de l'Ontario »	<i>Loi sur la protection de l'environnement</i>
« Améliorer la situation des résidents de l'Ontario ou d'une partie de la province en assurant la protection, la conservation et la gestion prudente de l'environnement en Ontario », où le terme « environnement » s'entend de l'air, de la terre, de l'eau, des végétaux et des animaux, y compris l'être humain.	<i>Loi sur les évaluations environnementales</i>

et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) des Nations Unies a déterminé que le monde vit maintenant un événement mondial d'extinction d'espèces. Selon l'IPBES, 25 % en moyenne des espèces animales et végétales évaluées sont menacées dans le monde, ce qui donne à penser qu'environ un million d'espèces sont déjà en voie d'extinction, dont de nombreuses en quelques décennies. Le taux d'extinction des espèces est déjà 1 000 fois plus élevé que le rythme naturel de base, évalué à environ un par dix millions d'espèces par année. Sans intervention, le taux continuera de s'accroître et deviendra probablement 10 000 fois plus élevé.

- **Les populations d'espèces sauvages diminuent partout dans le monde.** L'IPBES a déterminé que l'abondance moyenne des espèces indigènes dans la plupart des principaux écosystèmes terrestres a chuté d'au moins 20 %. Plus du tiers de tous les mammifères marins, 40 % des amphibiens, environ 33 % des coraux bâtisseurs de récifs et environ 10 % des insectes sont menacés à l'échelle mondiale. L'Amérique du Nord a perdu plus de trois milliards ou 29 % de sa population totale d'oiseaux, y compris les oiseaux abondants communs. Par exemple, le Canada a rapidement perdu environ 40 % à 60 % des populations d'oiseaux de prairies et de rivage, ainsi que d'oiseaux insectivores aériens comme l'hirondelle rustique et l'engoulevent d'Amérique. Les oiseaux constituent un élément de l'écosystème, car ils contribuent à la lutte antiparasitaire, à la dispersion des semences et à la pollinisation. Ils agissent comme de bons indicateurs de la santé de notre eau, de notre air et de notre terre. Un autre exemple : la baisse d'environ 20 % des populations d'originaux en Ontario au cours des dix dernières années.
- **Le nombre d'espèces en péril en Ontario augmente.** On recense parmi les espèces en péril l'ours polaire menacé dans le sud de la baie d'Hudson et la paruline du Canada,

une espèce préoccupante. Les espèces en péril comprennent tous les types d'espèces, y compris les mammifères, les oiseaux, les plantes, les insectes, les reptiles, les amphibiens et les poissons. « En péril » concerne des espèces qui ne sont plus présentes en Ontario, ou qui sont en voie de disparition, menacées ou préoccupantes. L'Ontario a répertorié au total 243 espèces en péril. Depuis 2009, 65 espèces ont été récemment inscrites, 29 espèces ont été placées en haut de la liste (c.-à-d. à risque accru), contre 19 espèces en bas de la liste et neuf espèces ont été retirées de la liste. Par exemple, des 88 mammifères connus en Ontario, 16 figurent sur la liste des espèces en péril (18 %). Il existe de nombreuses espèces dont le statut n'a pas encore été évalué, mais qui pourraient aussi être à risque ou en déclin, en particulier les très petits organismes ou les organismes rares.

- **Les espèces envahissantes augmentent constamment en Ontario.** Les espèces envahissantes peuvent être tout type d'organisme non indigène qui nuit aux écosystèmes, y compris des plantes, des animaux, des insectes ou des champignons. Les espèces envahissantes peuvent causer des dommages de nombreuses façons, notamment en s'attaquant à des espèces indigènes, en dominant l'accès à la nourriture, l'eau ou l'habitat, en répandant des maladies, en empêchant les espèces indigènes de se reproduire, en tuant des œufs ou des jeunes, et en contribuant à une faible valeur alimentaire pour d'autres espèces sauvages. S'il n'y a pas de prédateurs ou de mécanismes de contrôle naturels, les espèces envahissantes peuvent se reproduire et se propager rapidement, éliminant ainsi les espèces indigènes. En 2017, le bassin des Grands Lacs comptait 183 espèces envahissantes. Des espèces envahissantes ont été détectées dans 46 % des lacs intérieurs

de l'Ontario échantillonnés entre 2008 et 2012. Environ 66 % des espèces en péril de l'Ontario sont menacées par des plantes envahissantes comme l'herbe à l'ail (plante herbacée) et des phragmites, et des poissons comme le gobie à taches noires.

Principaux défis

- **L'Ontario n'a pas respecté ses engagements nationaux et internationaux** de désigner 17 % de ses terres comme zone protégée d'ici 2020. À l'heure actuelle, 10,7 % du territoire de la province est protégé. Les zones protégées sont réservées à perpétuité et gérées de façon à préserver la nature, c'est-à-dire où celle-ci peut vivre en grande partie sans être touchée par les activités humaines. En Ontario, on retrouve ainsi les parcs provinciaux, les réserves de conservation, les régions sauvages, les zones dédiées aux fins de protection et les parcs nationaux. Les zones protégées s'avèrent un outil crucial pour protéger la nature. L'Ontario doit ajouter 68 000 km² de zone protégée pour atteindre une couverture de 17 % d'ici 2020.
- **Les changements climatiques modifieront la nature et la faune de l'Ontario.** Les écosystèmes de la province évoluent en réponse à la hausse des températures de l'air et de l'eau ainsi qu'à l'évolution des tendances en matière de pluie, de neige et de glace. Bien que certaines espèces indigènes puissent s'adapter à ces conditions changeantes, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a constaté que la plupart des espèces végétales ne seront pas en mesure de modifier naturellement leur aire de distribution suffisamment rapidement pour suivre le rythme actuel des changements climatiques et que de nombreux petits mammifères ne pourront pas suivre le rythme prévu à l'avenir. Des espèces auparavant absentes en Ontario, comme la tique à pattes noires, commencent déjà à étendre leur aire de distribution dans la province. Ces changements de l'écosystème auront de graves répercussions sur nos collectivités et notre économie.
- **Les espèces envahissantes sont l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité à l'échelle mondiale.** L'Ontario est la province où le risque d'invasion par des espèces non indigènes est le plus élevé, en raison du grand nombre de déplacements internes et externes de biens et de personnes. La présence d'espèces envahissantes peut aussi avoir des conséquences économiques. Par exemple, les moules zébrées se nourrissent rapidement de petit plancton, ce qui réduit la quantité d'aliments pour d'autres espèces aquatiques, clarifie l'eau et favorise la croissance de la végétation. En outre, elles encrassent les infrastructures et les équipements. En 2010, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts a évalué que l'impact économique annuel total des moules zébrées invasives en Ontario se situait entre 75 et 91 millions de dollars.
- **Le sud de l'Ontario a perdu près des trois quarts de ses terres humides au cours des deux derniers siècles.** Environ 14,700 km² de terres humides ont été drainés pour l'agriculture ou l'aménagement. Les terres humides sont des terres qui sont souvent couvertes d'eau peu profonde, ou lorsque la nappe phréatique est proche de la surface du sol. Elles fournissent un habitat transitoire, où se relie les terres et les écosystèmes aquatiques. L'Ontario compte 6 % des terres humides restantes du monde et environ 25 % du total du Canada, surtout dans le nord de l'Ontario. Les milieux humides fournissent un habitat faunique vital pour de nombreuses espèces et d'importants services écosystémiques pour les gens, y compris la résilience aux inondations et à d'autres effets des changements climatiques. Par exemple,

plus de 20 % des espèces en péril de l'Ontario dépendent directement des habitats dans les terres humides. On continue de perdre des terres humides utilisées pour l'infrastructure et l'aménagement; de 2000 à 2011, une superficie additionnelle de 61,5 km² de terres humides a été drainée dans le sud de l'Ontario.

- **La couverture forestière du sud de l'Ontario est moins importante que celle requise pour les écosystèmes sains.**

Environnement et Changement climatique Canada calcule qu'il faut une couverture forestière minimale de 50 % pour que les bassins versants soient en mesure de soutenir la plupart des espèces potentielles et des systèmes aquatiques sains. Plus de la moitié des bassins versants du sud de l'Ontario ont une couverture forestière inférieure à 30 %, ce qui correspond au seuil de risque élevé pour assurer des écosystèmes marginalement fonctionnels. Certaines municipalités du sud-ouest de l'Ontario ont moins de 10 % de couverture forestière, et l'une d'elles, le comté d'Essex, n'en a plus que 3 % et a perdu 40 % de ses oiseaux forestiers. La couverture forestière est également nécessaire pour préserver la santé des écosystèmes qui nettoient notre eau potable.

- **Les maladies de la faune peuvent avoir des effets dévastateurs sur les plantes, les animaux, l'économie et la santé humaine.** Par exemple, le syndrome du museau blanc chez les chauves-souris est une maladie qui se propage rapidement et presque toujours mortelle, a entraîné une diminution catastrophique de cette espèce en Ontario. Les colonies de chauves-souris diminuent de 99 % dans les deux années suivant l'exposition. Il y a huit espèces de chauves-souris indigènes de l'Ontario, et quatre des cinq d'entre elles qui hibernent ont été désignées en péril en raison de cette

maladie. De 5,6 à 6,7 millions de chauves-souris dans le nord-est des États-Unis et au Canada sont mortes depuis la découverte de la maladie en 2006. Les chauves-souris contrôlent les populations d'insectes et pollinisent de nombreuses plantes différentes, y compris certaines cultures agricoles. Une étude réalisée en 2011 a estimé à plus de 3,7 milliards de dollars par année les pertes agricoles aux États-Unis attribuables au déclin de la population de chauves-souris. La perte de biodiversité pose un risque grave pour la sécurité alimentaire mondiale en diminuant la résilience de nombreux systèmes agricoles, les rendant plus vulnérables aux menaces comme les parasites, les maladies et les changements climatiques.

- La santé de la faune et notre propre santé sont inextricablement liées. Les chercheurs estiment que plus de 60 % des maladies infectieuses existantes sont transmises des animaux aux personnes. Par exemple, le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), la maladie de Lyme et au moins 75 % des maladies infectieuses émergentes sont d'origine animale.

3.5 Changements climatiques

L'Ontario connaît des températures annuelles et saisonnières plus élevées que la moyenne, des vagues de chaleur et des tempêtes de plus en plus fréquentes. Ces répercussions devraient devenir plus graves alors que les niveaux de gaz à effet de serre dans l'atmosphère continuent d'augmenter, principalement en raison des activités humaines à l'échelle mondiale, comme la combustion de combustibles fossiles.

Les changements climatiques amplifient également d'autres facteurs de changement environnemental, en augmentant la pression sur les systèmes naturels déjà stressés. Des exemples d'objectifs énoncés par le gouvernement

de l'Ontario pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter figurent à la **figure 11**.

Tendances

- **Les températures mondiales devraient augmenter de plus de 3 °C d'ici 2100**, même si tous les pays atteignent les réductions d'émissions promises dans leurs politiques actuelles, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Sans ces politiques, le GIEC s'attend à ce que la température mondiale augmente de plus de 4 °C. Ces niveaux de réchauffement sont associés à des « conséquences graves, généralisées et irréversibles », selon le GIEC.
- **L'Ontario se réchauffe plus rapidement que la moyenne mondiale.** Selon Environnement et Changement climatique Canada, la température annuelle moyenne de l'Ontario a augmenté de 1,3 °C, tandis que la température moyenne mondiale s'est accrue de 0,8 °C entre 1948 et 2016. Les étés en Ontario sont plus souvent plus chauds : le nombre moyen de journées de plus de 30 °C a augmenté de 500 % entre 1950 et 2013 (passant d'une moyenne de 0,6 jour à 3,6 jours à l'échelle de l'Ontario). Les hivers de l'Ontario sont plus souvent plus doux, avec une augmentation de 2 °C entre 1948 et 2016. Cela peut entraîner davantage d'inondations hivernales et des cycles de gel-dégel variables. D'ici la fin du présent siècle, le taux de réchauffement en Ontario devrait être près du double de la moyenne mondiale. Par exemple, si le réchauffement moyen de la planète atteint 2,2 °C, l'Ontario devrait se réchauffer à 3,9 °C en moyenne.
- **Les émissions de gaz à effet de serre par habitant en Ontario sont élevées par rapport aux normes mondiales.** À 11 tonnes d'émissions par personne par année en 2017, les Ontariens émettent près du double de la moyenne mondiale par personne d'environ six tonnes. Ce taux est plus élevé que dans tous les pays du G20, sauf six. Si les émissions de gaz à effet de serre du transport aérien international et les importations nettes de biens et services étaient incluses, les émissions par habitant de l'Ontario seraient plus élevées.
- **L'Ontario a fait des progrès dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.** Toutefois, l'Ontario doit encore réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Le Ministère prévoit que les émissions en 2030 seront de 160,9 Mt. Pour atteindre la cible

Figure 11 : Exemples d'objectifs de l'Ontario en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Objectifs provinciaux existants	Lois, plans ou politiques provinciaux
« Faire du changement climatique une priorité pangouvernementale »; « Faire sa part pour agir contre le changement climatique et protéger notre environnement »; « L'Ontario réduira ses émissions de 30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 » Préparer « les familles et les collectivités aux coûts et aux répercussions des changements climatiques »	Un plan environnemental élaboré en Ontario, 2018
« Le gouvernement fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en Ontario et peut les réviser à l'occasion. »	<i>Loi de 2018 annulant le programme de plafonnement et d'échange</i>
« Minimiser les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités de récupération des ressources et des activités de réduction des déchets »	<i>Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire</i>
« Protéger et renforcer la capacité du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent de réagir aux impacts et aux causes du changement climatique »	<i>Loi de 2015 sur la protection des Grands Lacs</i>

de 30 % en deçà des niveaux de 2005 (ou 143,3 Mt), il faudrait réduire les émissions de plus de 17 Mt. La cible de l'Ontario devrait correspondre à celle du Canada pour 2030 (30 % de moins que les niveaux de 2005 d'ici 2030). Or, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a récemment déterminé que les émissions mondiales doivent être réduites de 45 % en deçà des niveaux de 2010 d'ici 2030 pour limiter de 1,50 °C le réchauffement planétaire et éviter certaines des répercussions les plus graves associées à des températures mondiales plus élevées. Cela voudrait dire réduire les émissions du Canada d'au moins 39 % en deçà des niveaux de 2005 d'ici 2030 et atteindre la cible d'émissions nettes zéro d'ici 2050. Le Canada ne s'est pas engagé à revoir sa cible de réduction.

- **Les émissions produites par le secteur des transports sont passées de 42 millions de tonnes en 1990 à 56 millions de tonnes en 2017.** Le secteur ontarien du fret a plus que doublé ses émissions depuis 1990. L'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules et des exigences en matière de biocarburant a été annulée par l'augmentation des déplacements de passagers et de marchandises.
- **Les émissions provenant des immeubles de l'Ontario, principalement du gaz naturel utilisé pour le chauffage, ont augmenté de 26 % entre 1990 et 2017, ce qui représente 22 % des émissions totales de l'Ontario en 2017.** Ces émissions augmentent en raison de la croissance de la population et de l'espace par personne.
- **Les émissions de l'industrie demeurent élevées.** Bien qu'elles aient diminué depuis les années 1990, l'industrie produisait encore 30 % des émissions totales de gaz à effet de serre de l'Ontario en 2017. Les réductions réalisées depuis 1990 sont principalement attribuables à la fermeture en 2009 d'une

seule usine de fabrication de produits chimiques, l'installation d'Invista Canada à Maitland, en Ontario.

- **Les conditions météorologiques extrêmes, comme les vagues de chaleur, les sécheresses, les fortes pluies et les tempêtes sont de plus en plus fréquentes et intenses.** Ces phénomènes météorologiques extrêmes ont eu des répercussions environnementales, économiques et sociales à l'échelle de la province. Parmi les exemples des répercussions exacerbées par les changements climatiques en Ontario, mentionnons les dommages aux infrastructures, les incendies de forêt, les pertes agricoles et l'augmentation de la prévalence de la maladie de Lyme.
- **Les coûts de l'aide en cas de catastrophe et de l'assurance augmentent au Canada.** Dans l'ensemble, les dépenses du gouvernement fédéral au titre des aides en cas de catastrophe sont passées d'une moyenne de 40 millions de dollars par année dans les années 1970 à une moyenne annuelle de 100 millions de dollars dans les années 1990, pour atteindre le niveau record de 1,4 milliard de dollars en 2013. Selon le Bureau d'assurance du Canada, les grandes catastrophes sont celles qui entraînent plus de 25 millions de dollars en dommages assurés. En 2018, ces événements ont atteint près de 1,4 milliard de dollars partout en Ontario. L'un des plus importants assureurs de biens au Canada a augmenté les primes de 15 à 20 % en réponse à l'augmentation des coûts des dommages matériels liés aux conditions météorologiques.

Principaux défis

L'Ontario doit simultanément réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques :

- **La réduction des émissions de carbone nécessite des changements systémiques** pour transformer les habitudes actuelles d'utilisation de produits et services à forte teneur en carbone en options favorisant une consommation sobre en carbone. Bien qu'il y ait quelques simples changements de style de vie, les solutions techniques, comme les véhicules électriques, sont assorties de coûts de remplacement initiaux.
- **Les coûts liés au changement climatique s'accroîtront.** La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie prévoyait que les répercussions des changements climatiques coûteront au Canada environ cinq milliards de dollars par année en 2020, et environ 21 milliards à 43 milliards de dollars par année d'ici 2050. Cela représente environ 0,8 % à 1 % du futur PIB du Canada chaque année. Toutefois, si les taux d'émissions mondiaux demeurent élevés, les changements climatiques pourraient générer des coûts supérieurs à 150 milliards de dollars par année au Canada d'ici 2050.
- **Les changements climatiques toucheront plus gravement certaines régions de l'Ontario.** Bien que le changement climatique soit un phénomène mondial, les répercussions se font sentir localement. Les répercussions peuvent varier selon les conditions propres à une région, comme la proximité des lacs et des rivières, la topographie, le niveau d'urbanisation et les microclimats. Certaines régions peuvent subir plus d'effets négatifs que d'autres, comme celles déjà sujettes aux inondations lors de tempêtes graves.
- **La dégradation des terres, comme la déforestation, amplifie les changements climatiques.** Les arbres et les plantes éliminent naturellement le carbone de l'atmosphère par photosynthèse. Ce carbone est stocké dans le tissu végétal vivant (racines, tronc/tige, branches et feuilles/

aiguilles), le matériel végétal mort à la surface du sol, ainsi que dans le sol lui-même. À l'échelle mondiale, des milliards de tonnes de carbone sont entreposés dans des forêts et des terres humides, dont environ 4,3 milliards de tonnes dans des forêts publiques gérées par l'Ontario. La perturbation de ces écosystèmes par des activités comme la déforestation permanente peut entraîner l'émission dans l'atmosphère de ces réserves de carbone et contribuer aux changements climatiques.

- **Absence d'évaluation et de planification détaillées des risques liés aux changements climatiques.** Le rapport collaboratif de 2018 sur les mesures relatives aux changements climatiques, rédigé par des vérificateurs généraux de partout au Canada, a révélé que la plupart des gouvernements provinciaux et territoriaux n'avaient pas pleinement évalué les risques liés aux changements climatiques et n'avaient pas élaboré de plans d'adaptation détaillés.
- **L'état général de préparation de l'Ontario aux situations d'urgence doit être considérablement amélioré.** Il importe d'accroître la résilience de l'infrastructure, la protection des systèmes naturels et la sécurité et le bien-être des Ontariens lors d'inondations, de phénomènes météorologiques extrêmes et de crises de santé publique, par exemple. Dans notre audit de la gestion des situations d'urgence en Ontario publié dans notre *Rapport annuel 2017*, nous avons constaté que les processus de détermination et d'évaluation des risques étaient insuffisants parce qu'ils étaient fondés sur des situations d'urgence antérieures à 2009 et que le Plan provincial d'intervention en cas d'urgence n'avait pas été mis à jour depuis 2008.

Voir le **Chapitre 3** pour notre examen du plan actuel de l'Ontario pour atteindre les objectifs en matière de changements climatiques.

4.0 Établissement de rapports annuels consolidés sur l'environnement en Ontario

Dans le cadre des recherches effectuées aux fins du présent rapport, notre Bureau a noté que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (le Ministère) ne publie pas de rapport annuel complet sur les indicateurs environnementaux portant sur des domaines comme la qualité de l'air et de l'eau, ainsi que la conservation de la biodiversité. De tels rapports sur l'« état de l'environnement » sont produits dans d'autres administrations au Canada, à l'aide de données recueillies auprès de nombreuses sources pour montrer l'état général de l'environnement et les changements au fil du temps. Outre les rapports sur les indicateurs environnementaux, il est également important que le Ministère rende compte publiquement de la mesure dans laquelle le gouvernement respecte ses engagements environnementaux. L'Ontario ne publie pas encore de tels rapports d'étape. Le Ministère publie des rapports d'étape périodiques sur certains sujets environnementaux, comme l'exigent diverses lois. Une grande partie de cette information pourrait être utilisée pour produire un rapport annuel plus exhaustif sur l'environnement.

En novembre 2018, dans le cadre de son nouveau plan environnemental, le Ministère s'est engagé à élaborer des indicateurs de progrès clés et à rendre compte régulièrement des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan.

Le niveau d'uniformisation des rapports environnementaux n'est pas encore le même que celui adopté pour les rapports financiers publiés au Canada. L'Ontario pourrait néanmoins mettre en œuvre les pratiques exemplaires actuelles en matière de rapports environnementaux. Le fait de rendre l'information environnementale accessible

au public d'une manière plus complète et plus compréhensible augmenterait la transparence et la probabilité que les engagements de l'Ontario en matière de protection de l'environnement soient mis en œuvre avec succès.

Il est très difficile de déterminer le total annuel des dépenses de l'Ontario liées à l'environnement parce que les dépenses sont réparties entre les ministères, les organismes, les organismes gouvernementaux et le secteur parapublic.

RECOMMANDATIONS

Afin de respecter son engagement de rendre compte publiquement des progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan environnemental conçu en l'Ontario 2018, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs doit :

- élaborer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs clés et des cibles connexes;
- établir un calendrier de production de rapports annuels;
- rendre compte publiquement de l'évolution de la situation conformément à ce calendrier;
- intégrer les rapports sur les dépenses environnementales aux rapports annuels.

RÉPONSE DU MINISTÈRE

Comme il est indiqué dans l'ébauche du Plan environnemental élaboré en Ontario, le Ministère propose de rendre compte régulièrement des progrès réalisés par rapport à ce plan et d'élaborer des indicateurs clés des progrès. Le Ministère accueille favorablement les recommandations de la vérificatrice générale et en tiendra compte dans l'élaboration de son approche en matière de rapports publics, de surveillance et d'évaluation des progrès réalisés par rapport aux engagements énoncés dans son plan.